

réclamation serait reconnue ; et après les longs délais qu'on avait fait subir au règlement de cette question, on aurait pu supposer qu'il se serait servi des moyens ordinaires pour communiquer la nouvelle de la décision, mais au lieu de cela, il envoie par le télégraphe, à quelqu'un, l'intéressante information que le gouvernement avait adopté un arrêté du conseil reconnaissant la justice de la réclamation et déclarant son intention de demander un crédit pour cela dans le budget de la session suivante.

L'honorable député de Renfrew dit : " Oh, mais M. Blake a envoyé un télégramme." C'est vrai, et pour quoi n'en aurait-il pas envoyé ? Je n'ai pas la preuve que l'honorable député de Renfrew ait dit quelque chose à ce sujet, mais on m'a dit que ses partisans—et j'ai vu la chose déclarée dans les journaux du comté—se sont servis de ce crédit. On disait que le peuple de Pembroke devait élire l'honorable député afin d'obtenir ce montant que le gouvernement avait daigné accorder en vertu de cet arrêté du conseil. Cela était dit dans les journaux ainsi que dans les assemblées publiques, ainsi que j'en ai été informé par ceux qui le savent et qui ont entendu ces déclarations. Je n'accuse pas l'honorable député de l'avoir dit, vu qu'il est trop modeste pour le faire.

Probablement, qu'à l'instar de l'honorable ministre des Chemins de fer, il ne dit pas ce qu'il pense, mais il a permis qu'on insinuat que cette indemnité serait accordée, et voilà tout.

Il y a deux manières de se servir d'un procédé de cette nature dans une élection. La première est de démontrer l'excellence de ce bon gouvernement qui s'est enfin aperçu des malheurs de la ville, et que s'il est maintenu au pouvoir il est prêt à donner l'indemnité requise à la prochaine session. Et voyez donc combien excellent est cet homme qui à force de persistance, comme la dit l'honorable ministre des Chemins de fer, nous a procuré ce bienfait. Que la reconnaissance pour le gouvernement et pour l'honorable député influence vos votes, car il faut se rappeler qu'un gouvernement, quelque charitable et quelque généreux, quelque bien disposé qu'il soit, a des sentiments humains, et que ses sentiments peuvent se refroidir et se glacer si ces motifs généreux qui à telle époque l'ont induit à en venir à cette conclusion ne lui obtiennent pas une récompense convenable. Si comme il a été dit au sujet d'autres subventions, la population de Pembroke ne se montre pas reconnaissante, qui sait si ces messieurs, étant des simples mortels, et se sentant repoussés par tout manque de confiance manifesté à leur égard, ne diront pas : " Ah, bah ! nous comprenons que la population de Pembroke ne veut pas de cette indemnité."

Donc les sentiments de reconnaissance d'un côté, et les appréhensions de l'autre ont été de puissants éléments pour engager la population de Pembroke à appuyer la candidature de l'honorable député de Renfrew. Il y a un autre mode qui a été adopté, ainsi que j'en ai été informé. J'ai reçu, la veille de l'élection, comme le dit l'honorable député, une communication à l'effet, non-seulement que tout cela se faisait, mais encore que l'on faisait circuler adroitement le bruit que j'étais opposé à cette réclamation de la ville de Pembroke, et que, comme j'y étais opposé, si mon ami, le candidat du parti libéral était élu, et si le parti libéral arrivait au pouvoir, cette réclamation serait refusée, et l'on me demandait de déclarer que j'étais en faveur de la réclamation. M. l'Orateur, j'aurais été bien aise de dire que j'étais en faveur de la réclamation, si j'eusse pu honnêtement, avec justice, et d'après mes renseignements, faire une semblable déclaration. C'eût été très important sans doute, en vue de la cabale qui était faite et dont je viens de parler, si j'eusse pu faire une déclaration à cet effet.

Mais je ne connaissais rien des mérites de la réclamation, ni d'une manière ni d'une autre, je ne connaissais pas les faits ; je n'avais pas reçu le mémoire de l'honorable député, ni la pétition de la ville de Pembroke, ni le rapport du

ministre, ni l'arrêté du conseil. Je ne connaissais ni les droits ni les torts de la question ; mais comme on m'avait dit que l'on disait dans la ville de Pembroke que j'étais opposé à la réclamation, je crus pouvoir non-seulement sans inconvenance, mais je crus qu'il était de mon devoir, en justice, d'indiquer quelle serait mon attitude, et j'ai fait tout simplement ce que j'ai cru être une déclaration convenable et honnête.

J'ai dit carrément que je ne connaissais pas les détails de cet arrêté du conseil, et qu'en conséquence je ne pouvais exprimer une opinion à ce sujet, mais que j'étais prêt à rendre justice à la ville de Pembroke. Sur ce mon correspondant s'empresse de contredire tous les rapports contraires, parlant distinctement des rapports hostiles, qui sans avoir le moindre fondement, avaient été mis en circulation—je ne dis pas que ce soit par l'honorable député ; je n'ai pas le droit de dire cela sur son compte—dans l'intérêt du candidat conservateur, à l'effet que j'étais opposé à cette réclamation, sur les mérites de laquelle je ne pouvais exprimer une opinion.

Maintenant M. l'Orateur, si l'honorable député trouve qu'il y avait quelque chose de mal, que c'était inconvenant, que le télégramme contenait plus que je n'aurais dû dire, je voudrais qu'il me dise ce que j'aurais bien pu dire d'autre chose en cette circonstance. Je voudrais bien que l'importe quel député pût me dire quelle autre chose j'aurais pu faire dans les circonstances. On me demandait déjà de dire plus, ce qui eût été très important et qui aurait pu affecter un vote, mais j'ai refusé de dire plus, parce que, comme homme public, je sentais que je ne pouvais m'engager à soutenir la réclamation de la ville de Pembroke, sans connaître le mérite de cette réclamation, de sorte que je me suis borné à repousser le cancan d'élection, injuste, inconvenant et non fondé, allant à dire que je m'étais déclaré hostile à la réclamation de la ville de Pembroke, quel qu'en pût être le résultat. Et je prends aujourd'hui sur cette question la même attitude que je prends sur toutes les questions, de quelque côté de la Chambre que se trouve mon siège, ou que je sois avec la minorité ou la majorité. Mon désir—il m'arrive souvent, je crains, de ne pas le voir s'accomplir—est de découvrir ce qui est juste et droit, et après l'avoir trouvé d'agir en conséquence.

M. WHITE (Renfrew) : Il me fait peine de constater que l'honorable député a admis aujourd'hui qu'il ne donne pas aux délibérations du parlement ce grand soin et cette grande attention que j'ai toujours eue qu'il y apportait. Si l'honorable député avait voulu exercer un peu sa mémoire, il se serait rappelé qu'un rapport très semblable à celui qu'il a demandé cette année a été produit et déposé sur la table de la Chambre l'année dernière.

M. BLAKE : Je ne l'ai jamais vu et je n'en ai jamais entendu parler.

M. WHITE : Cela prouve ce que je viens de dire. S'il eût pris la peine de s'informer du contenu de ce rapport, il aurait été en position d'en connaître aussi long qu'il en sait aujourd'hui sur les mérites de cette réclamation. Il aurait été en position de dire à ses amis de Pembroke : " Je suis prêt à appuyer votre réclamation," ou : " Je ne puis l'appuyer."

Mais il a préféré suivre une autre ligne de conduite ; il a préféré adopter la méthode diplomatique pour laquelle il est si justement célèbre. Il a fait à mon honorable ami le ministre des Chemins de fer le compliment de lui dire qu'il est diplomate ; et je crois que tout homme qui lit ce précieux télégramme doit arriver à la conclusion que l'honorable député, tout en ne s'engageant à rien, avait l'intention de produire de l'effet auprès des électeurs de Pembroke au moyen de ce télégramme.

L'effet n'a pas été produit et le gouvernement propose maintenant, ainsi qu'il doit, en justice, le proposer, à mon